PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE
Service du Développement Economique
et des Investissements

3ème Section
Environnement

REPUBLIQUE FRANCAISE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

- VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de ladite loi ;

- VU la nomenclature des installations classées annexée au décret du 20 mai 1953 modifié ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 1970 autorisant les Etablissements LAURENT Frères et Beaux-Frères à exploiter un dépôt ancien de 60 m3 de fuel oil domestique sur le territoire de la commune de Plancher les Mines ;

- VU la déclaration en date du 20 octobre 1976 par laquelle M. Jean GIRARDOT, Directeur Technique de la S.A. LAURENT Industrie fait connaître son intention de remplacer la citerne de 60 m3 susmentionnée par une citerne aérienne de 85 m3 de fuel lourd n° 2 ;

- VU le rapport de l'Ingénieur des Mines, Inspecteur des Installations Classées en date du 10 février 1978 ;

- CONSIDERANT que cette installation est définie dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement sous la rubrique n° 253 C.

DELIVRE RECEPISSE

à la S.A. LAURENT Industrie
de sa déclaration du 20 octobre 1976.

.../...

L'intéressé devra se conformer aux prescriptinns indiquées dans la notice annexée afférente à la rubrique susmentionnée.

L'Administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement toutes mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.

Le dépôt dont il s'agit sera soumis à la surveillance du Service Départemental des Installations Classées organisé conformément aux dispositions de l'article 33 du décret du 21 septembre 1977.

Le présent récépissé ne dispense pas l'intéressé de solliciter tous autres agréments pouvant être exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Fait à VESOUL, le 23 février 1978

LE PREFET,
POUR LE PREFET,
LE SECRETAIRE GENERAL DELEGUE

J. C. BETNACOURT

SERVICE DES MINES
VESOUL
2 4 MARS 1978
N° S 23

POUR AMPLIATION
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ET PAR DELEGATION
L'ATTACHE CHEF DE LA SECTION

J. P. KEUSCH

PREFECTURE de la HAUTE-SAONE
3e Section

SERVICE DES MINES
2 3 MARS 1978
N° D 2

VISA

IM	L
ID	
IT	9

SB

Destinataires

- S.A. LAURENT Industrie, 70350 PLANCHER LES MINES
- M. le Maire de Plancher les Mines
- M. l'Ingénieur des Mines, Chef du Service de l'Industrie et des Mines de Bourgogne Franche-Comté, Subdivision de la Haute-Saône, rue J.B. Derosne à VESOUL
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement à VESOUL.